



Le SE-Unsa 62 a été reçu en audience par M. Ribaud, DASEN du Pas de Calais ce mardi 19 décembre 2023. Ce sont Julie DUHAMEL, Nathalie HEUSCHLING et Dorothee SAUVAGE qui ont porté la voix des collègues de notre département. Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu des éléments de cette réunion. En complément de ces situations, d'autres problématiques personnelles ont été traitées. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des informations complémentaires à nous apporter.

• **Liste d'aptitude direction d'école** : suite à la loi Rilhac, le fonctionnement de la liste d'aptitude a changé. Il n'existe plus qu'une seule liste d'aptitude. Cependant, l'administration ne souhaite pas qu'un professeur sur liste d'aptitude puisse demander toutes les directions. Elle a donc fait le choix **de transformer toutes les directions REP+ en poste à profil. Les appels à candidature se feront en janvier. Les collègues intéressés devront passer un entretien pour chaque direction sollicitée.**

Ce retour au poste à profil est un véritable recul pour les collègues. **Nous sommes opposés à ce mode d'affectation hors barème entravant toujours plus le droit à une mobilité lisible et équitable** car le choix des candidats sera uniquement basé sur l'avis de la commission sans prise en compte du barème. Il y a un risque que certains IEN fassent « leur marché » à l'interne de leur circonscription ou par connaissance comme nous avons pu le voir il y a quelques années. L'obtention, il y a plusieurs années, de la création de la 2^{ème} liste d'aptitude permettait de départager les candidats au barème, ça ne sera plus le cas. Nous avons rappelé notre opposition aux postes à profil d'une manière générale.

• **Avancement Spécifique d'Ancienneté pour les remplaçants et TRS exerçant en zone violence**

contrairement aux collègues adjoints concernés, les ASA zone violence ne sont pas prises en compte pour les remplaçants. Or dans le BO de juillet 2001, il n'y a pas de différenciation et il n'est pas écrit dans le texte qu'il faut le demander. Ce qui implique une perte d'avancement pour ces collègues. Même si le nombre de collègues impactés est minime (**seulement 10 écoles de Calais en zone violence**), nous avons demandé que le rectificatif soit fait sur l'avancement de ces collègues. Vous êtes ou vous avez été remplaçant ou TRS, exerçant en zone violence pendant plus 3 ans pour une mission d'au moins 50% ? Contactez-nous sans attendre par mail 62@se-unsas.org afin que nous étudions votre situation et fassions appliquer vos droits : **l'ASA permet de gagner des mois d'ancienneté dans le cadre de l'avancement.**

• **Rattachement administratif des collègues affectés en UEMA et en UEEA** : avec effet rétroactif au 1^{er} septembre, nous avons obtenu que **les collègues coordonnateurs d'UEEA soient maintenant rattachés dans l'école où ils exercent** et non plus sur l'établissement spécialisé. Ce qui leur **permettra le cas échéant de bénéficier de la prime éducation prioritaire** si l'école de rattachement est concernée. Pour les coordonnateurs d'UEMA, ce n'est actuellement pas possible de changer le rattachement administratif car le cahier des charges ne le permet pas. **Nous avons demandé à l'administration de faire le nécessaire auprès de l'ARS pour que cette situation puisse évoluer.**

• **Utilisation du logiciel ARIA pour le calcul des heures à rattraper pour les remplaçants :**

des décalages entre les horaires pris en compte par le logiciel et les heures effectives faites par des collègues nous ont été remontés. L'administration va faire le nécessaire au niveau des paramétrages de l'application. Nous conseillons à tous les collègues en service partagé de noter l'intégralité des heures effectuées grâce à notre outil des 108h afin d'avoir une vue d'ensemble et de pouvoir demander le rattrapage des heures le cas échéant.

Accéder à notre outil : <https://sections.se-unsas.org/62/spip.php?article3799>

• **Mouvement 2024** : nous avons obtenu la mise en place d'un groupe de travail "règles du mouvement" pour la circulaire départementale. Nous vous tiendrons informés de la date courant janvier.

- **Remontées de terrain concernant la circonscription d'Avion**

Sur cette circonscription, nous avons des retours qui montrent un réel mal-être face à la pression hiérarchique et aux propos qui peuvent être tenus par l'inspectrice de la circonscription. Si vous avez une situation à nous faire remonter, n'hésitez pas. Tous les témoignages sont remontés à la DSDEN sous couvert de l'anonymat mais ils sont importants pour que cela cesse.

- **Remontées de terrain concernant la circonscription de Lens**

Nous sommes interpellés face à un manque de communication sur le terrain entre les équipes et l'inspectrice. Vos représentantes du SE-Unsa ont demandé que l'administration fasse le nécessaire afin que comme dans toutes les circonscriptions, des échanges soient mis en place pour que les équipes soient accompagnées et aient des réponses à leurs interrogations.

- **Remontées de terrain concernant la circonscription Noyelles-Godault**

Nous avons écrit un courrier sur un exemple précis début novembre mais nous avons d'autres remontées sur des propos et des comportements inacceptables de l'inspecteur de la circonscription. Concernant les SRAN, le DASEN a donné la consigne à ses services que tous les collègues ayant effectué des heures dans ce cadre reçoivent la rémunération associée même si les documents demandés n'ont pas été fournis car ce ne sont pas des documents obligatoires et ils ne peuvent pas être exigés. Un point sera fait sur cette circonscription avec l'équipe locale.

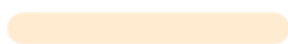
- **Situations des Conseillers Pédagogiques Départementaux** : les CPD souffrent d'un manque de cadrage qui crée des iniquités entre les personnels. Les résidences administratives sont tantôt la DSDEN tantôt en circonscription. Ainsi sur un même acte de formation (même lieu, en coanimation), certains CPD touchent une indemnité et pas d'autres. Une réflexion va être menée au plan départemental sur les rattachements administratifs des CPD afin qu'il n'y ait pas de laissé pour compte. Concernant les CPD toujours, nous avons demandé une explication concernant le renforcement des équipes qui n'a pas été le même selon les domaines. M. Khelifi, IEN chargé du 1^{er} degré, nous a expliqué que le renforcement des équipes avait été fait en fonction de la charge de travail estimée et que par conséquent, parfois il était nécessaire de créer un 2nd poste de CPD, parfois, le soutien par des EMF à 1/3 temps est suffisant.

- **Recrutement des services civiques** : nous avons fait le constat que les délais sont de plus en plus longs dans la gestion des dossiers. Malgré des recrutements pendant l'été, les personnes recrutées ne peuvent pas commencer avant novembre. Sans compter qu'une fois de plus cette année, le mail permettant de recruter est arrivé le 11 juillet ce qui implique une veille de la part des directeurs et directrices d'école. **Pendant ce temps-là, ce sont les directrices et directeurs d'école qui sont à bout de souffle et qui se retrouvent seuls dans leurs tâches, il faut que cela cesse.** Nous avons demandé que la procédure soit anticipée et que les contrats puissent démarrer le plus rapidement possible et ce dès septembre.

- **La méthode et la forme des convocations à la DSDEN** : le courrier-type est très mal vécu par les collègues et il est de plus en plus fréquent que les collègues ne sachent pas le motif de la convocation car non reçu au préalable par leur IEN par exemple. **Nous avons demandé que le courrier soit revu avec l'explicitation du motif précis** afin que le collègue puisse se préparer et sache de quoi il en retourne. Parfois, il y a un délai d'un mois entre la convocation et la date ce qui provoque stress et anxiété.

- **Contractuels enseignants** : nous avons demandé l'ouverture des droits au remboursement des frais de déplacement pour les contractuels car ils sont sur des postes de remplaçants mais ne peuvent pas toucher l'ISSR. **L'administration va faire le nécessaire. Nous avons également demandé qu'un guide pratique soit rédigé à l'intention des contractuels** (comme celui existant dans le 2nd degré) et que nous y soyons associé en tant qu'organisation syndicale

L'ensemble de l'équipe des militants du SE-Unsa 62 est à votre disposition pour répondre à vos questions et défendre vos situations.



seunsa62.fr